La MRC vous informe

Hiver 2018
volume 11, numéro 1

MOT DE LA PRÉFET

À la suite des récentes élections municipales, c'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous, à nouveau, en tant que préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville. Je tiens à remercier l'ensemble du conseil des maires de la MRC de m'avoir renouvelé leur confiance en me nommant à ce poste. En collaboration avec les mairesses et maires du territoire, nous poursuivrons notre travail visant à améliorer la qualité de vie de nos citoyens et à contribuer à la prospérité de notre région.

Collecte des matières organiques

Dès janvier 2018, la MRC entrera dans une nouvelle ère de gestion des matières résiduelles.

En effet, d'ici la fin de l'année, les travaux de construction du centre de traitement des matières organiques par biométhanisation seront complétés juste à temps pour le début de la collecte des matières organiques prévue dans la semaine du 8 janvier 2018.

Déjà, depuis le 6 novembre dernier, toute l'équipe du service de l'environnement de la MRC s'affaire à distribuer, dans chacune des municipalités, l'Organibac, le tout nouveau bac brun roulant. Dans ce bac, vous y découvrirez votre trousse de départ qui contient tout ce dont vous avez besoin pour bien démarrer cette nouvelle collecte.

Je vous invite à prendre connaissance des différents outils d'information mis à votre disposition. Si vous avez besoin de renseignements additionnels, le service à la clientèle de la MRC est là pour répondre à vos questions, par téléphone, par courriel et même sur Facebook. N'hésitez pas à communiquer avec notre personnel qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos interrogations.

Grâce à cette nouvelle collecte, la MRC pourra satisfaire aux exigences de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, adoptée en 2011 par le gouvernement du Québec, dont l'un des objectifs est de bannir de l'enfouissement les matières organiques d'ici 2022.

Bannissement des sacs de plastique à usage unique

Janvier 2018 sera marqué également par l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement visant à bannir certains types de sac de plastique à usage unique dans les commerces de détails. Par l'application de ce nouveau règlement, la MRC souhaite participer à l'effort collectif mondial pour l'environnement en incitant les consommateurs et les commerçants à adopter des comportements écoresponsables.

Rénovation de la maison Jean-Marie-Moreau

Le temps doux que nous avons connu cet automne a été propice à l'avancement des travaux de rénovation et de construction de la maison Jean-Marie-Moreau, à Verchères, dans lesquels sont situés les bureaux de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Les travaux visent à agrandir le bâtiment, à le mettre aux normes et à en améliorer l'efficience puisque plusieurs aménagements et équipements avaient atteint leur durée de vie utile. On prévoit, entre autres, la remise à neuf des systèmes électrique et mécanique. Une fois les travaux terminés, au printemps 2018, la nouvelle construction pourra réunir sous un même toit tous les services administratifs et régionaux de la MRC qui travailleront en synergie.

En terminant, je vous souhaite, au nom des membres du conseil de la MRC et en mon nom personnel, que ce temps des fêtes soit l'occasion de belles réjouissances et l'annonce d'une heureuse nouvelle année!

Suzanne Roy
Préfet

MRC de Marguerite-D'Youville

ENVIRONNEMENT

ÉCOCENTRE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Information : 450 583-3301 poste 242

SECTEUR NORD FERMÉ DURANT L'HIVER

4111, route Marie-Victorin, Contrecœur

L'Écocentre Marguerite-D'Youville, secteur Nord, est maintenant fermé pour la période hivernale. La réouverture aura lieu au printemps 2018. Surveillez notre page Facebook ou consultez notre site Internet dans les prochains mois pour connaître la date exacte de réouverture du site.

Durant la période hivernale, les citoyens peuvent se départir de leurs matières en les apportant au secteur Sud situé à Varennes.

SECTEUR SUD OUVERT TOUT L'HIVER!

1975, chemin de l'Énergie, Varennes

L'Écocentre Marguerite-D'Youville, secteur Sud, est ouvert à l'année, pour tous les citoyens de la MRC de Marguerite-D'Youville soucieux de se départir de façon écoresponsable d'objets et de matières de toutes sortes.

Afin d'augmenter le potentiel de récupération et de valorisation des matières, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de les trier avant de les apporter à l'écocentre. Ainsi, nous évitons la contamination qui permet de détourner de l'enfouissement un plus grand volume de matières.

HORAIRE HIVER 2018

(20 novembre 2017 à la fin mars 2018)
Dimanche, lundi, mardi et mercredi : FERMÉ
Jeudi, vendredi et samedi : 8 h à 16 h

MATIÈRES ACCEPTÉES GRATUITEMENT

En tout temps, les articles suivants peuvent être apportés sans frais à l'écocentre

- matériel informatique et électronique;
- bonbonnes de gaz propane;
- pneus;
- petits appareils à moteur (mélangeur, etc.);
- appareils réfrigérants;
- matelas;
- résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, huile, aérosols, fluocompactes, piles, batteries, etc.).

Consultez notre site Internet pour connaître les tarifs des autres matières.

CALENDRIER DES COLLECTES

Le calendrier des collectes permet en un clin d'œil de savoir à quel moment sortir vos bacs de matières résiduelles. De plus, ce précieux outil de référence contient d'autres informations utiles concernant les diverses collectes. Consultez-le à l'année!

NOUVEAUTÉ – collecte des matières organiques

En plus d'adopter un nouveau format pratique, le calendrier intègre maintenant les dates des collectes des matières organiques. Une icône en forme de losange brun ◆ indique quand mettre votre nouvel Organibac en bordure de rue. Vous y retrouverez également les dates pour les collectes spéciales de feuilles et de chaume.

Vous recevrez le nouveau calendrier des collectes 2018 par la poste en décembre. Il sera également disponible en ligne sur le site Internet de la MRC au www.margueritedyouville.ca et à l'hôtel de ville de votre municipalité.

VOTRE BAC DE RECYCLAGE DÉBORDE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES?

Pendant le temps des Fêtes, déposez vos surplus de matières recyclables (boîtes, papier d'emballage, etc.) à côté de votre bac roulant bleu (laissez un espace d'environ un mètre).

Les matières doivent être déposées dans l'un ou l'autre des contenants suivants :

- Petit bac vert de 64 litres;
- Boîte de carton de format approximatif de 60 cm x 60 cm;
- Sac de plastique **transparent;**
- Sac de papier.

Attention !

Veuillez noter que les boîtes de carton doivent être défaites et déposées à l'intérieur de ces contenants.

COLLECTE DES ARBRES DE NOËL NATURELS

La collecte porte-à-porte des arbres de Noël naturels aura lieu le **10 janvier 2018** pour l'ensemble des citoyens de la MRC de Marguerite-D'Youville.

N'OUBLIEZ PAS! Les arbres doivent être déposés en bordure de rue **avant 7 h** le lundi matin, le feuillage vers la résidence et dégarnis de toutes décorations.

Les arbres ainsi recueillis seront transformés en paillis. Voilà un geste écologique permettant de donner une deuxième vie à votre arbre de Noël!

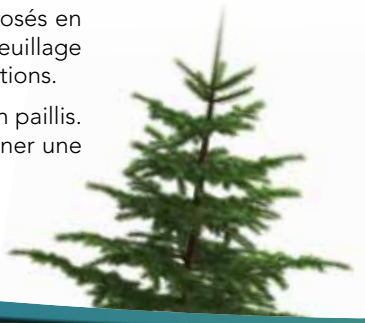

L'ORGANIBAC EST ARRIVÉ!

Vous avez sûrement remarqué qu'un nouveau bac brun a été déposé devant votre porte récemment. Si vous ne l'avez pas encore reçu, il vous sera livré bientôt!

Dès le 8 janvier 2018, vous pourrez y déposer vos restes de table, papiers et cartons souillés par des aliments et résidus de jardinage. Ainsi, en participant à la collecte des matières organiques, vous réduirez la quantité de vos déchets de près de 50 % en plus de contribuer à la production d'une nouvelle source d'énergie renouvelable!

La façon idéale de disposer de vos matières organiques est de les mettre en vrac dans l'Organibac, mais il est également possible d'avoir recours à du papier journal ou à des sacs de papier. Afin d'assurer le succès de la collecte, un aide-mémoire à propos des matières acceptées et refusées est fourni gratuitement avec votre bac. Vous trouverez sur le site Internet de la MRC (www.margueritedyouville.ca) une liste exhaustive de ces matières.

IMPORTANT ! **Aucun type de sacs de plastique ne doit être mis dans l'Organibac.**

Il s'agit pour la MRC de Marguerite-D'Youville d'une nouvelle ère en termes de gestion des matières résiduelles. La collecte des matières organiques contribuera à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec. Pour répondre à ces objectifs, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Celui-ci prévoit la mise en œuvre d'une série de mesures concrètes dont l'interdiction d'enfouir les matières organiques d'ici 2022.

UNE TECHNOLOGIE VERTE AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ!

Le tout nouveau centre de traitement des matières organiques sera en opération à temps pour la première collecte prévue dans la semaine du 8 janvier 2018. Doté des toutes dernières technologies en matière de traitement par biométhanisation, le bâtiment aura la capacité de transformer en biogaz et en amendement organique jusqu'à 41 000 tonnes de matières par année.

Le centre est opéré par la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS). Cette entreprise est composée des MRC de La Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-D'Youville et de Rouville, ainsi que de l'entreprise privée Biogaz EG, formée par Éthanol GreenField Québec et le Groupe Valorrr. Le territoire desservi par la SÉMECS compte 27 municipalités, pour une population totale de plus de 235 000 personnes!

Pour en apprendre davantage sur la valorisation des matières organiques, visionnez la capsule vidéo disponible au www.margueritedyouville.ca

COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

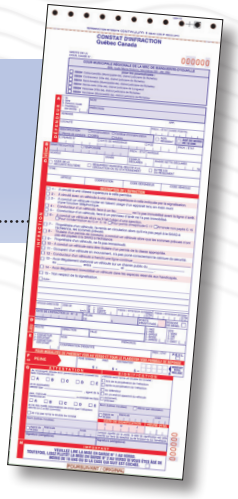

PLAIDOYER EN LIGNE VIA CONSTATS EXPRESS

Vous avez reçu un constat d'infraction et vous souhaitez le contester? Dorénavant, vous pouvez le faire en ligne grâce au service *Constats Express* offert par la Cour municipale régionale de Marguerite-D'Youville.

Pour profiter de ce service offert depuis 2017, rendez-vous au www.margueritedyouville.ca, cliquez sur le bouton *Constats Express*, qui vous mènera sur un site sécurisé. Choisissez l'option « Contester un constat », inscrivez les informations demandées et transmettez votre plaidoyer.

L'opération ne prend que quelques instants et une fois le formulaire complété et envoyé, votre dossier est instantanément mis à jour à la cour municipale. De plus, vous recevrez automatiquement un courriel confirmant la réception du plaidoyer.

Constats Express est un service simple, rapide et sécurisé, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Aucun déplacement requis!

BANNISSEMENT DES SACS DE PLASTIQUE

Faisons notre part ensemble!

JE FAIS MA PART — ET VOUS?

Dans la foulée d'une initiative inspirée d'un mouvement mondial pour bannir la distribution des sacs de plastique à usage unique dans les commerces de détail, la MRC de Marguerite-D'Youville a décidé d'emboîter le pas pour faire un changement positif pour l'environnement!

À l'instar de centaines de villes dans le monde, les élus des six municipalités de la MRC ont adopté un règlement qui entrera en vigueur le 1er janvier 2018. Ainsi, il sera dorénavant interdit de distribuer, à titre onéreux ou gratuit, des sacs d'emplettes en plastique d'une épaisseur inférieure à 50 microns. De plus, les sacs oxo-fragmentables ou dégradables, ainsi que les sacs biodégradables et compostables, peu importe leur épaisseur, seront également visés par l'interdiction. Le retrait de ces sacs au profit de sacs réutilisables constituera certes un bénéfice environnemental, mais permettra également de rencontrer un des objectifs du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM qui est d'interdire l'utilisation de certains sacs de plastique dans les commerces de détail du territoire des municipalités de la Communauté.

En partenariat avec les commerçants, des outils de communication seront déployés progressivement sur le territoire pour susciter l'adhésion des citoyens à ce grand mouvement mondial. Des rencontres individualisées avec de nombreux commerçants sont également en cours sur le territoire. La MRC de Marguerite-D'Youville mise sur une approche collaborative et demeure disponible pour répondre aux questions et préoccupations de tous par rapport à cette nouvelle mesure.

Pour plus de détails, consultez notre site au www.margueritedyouville.ca

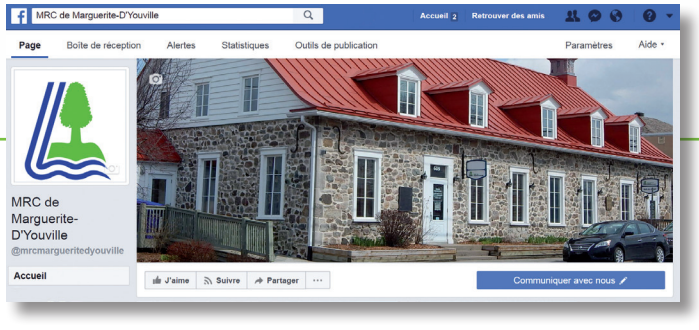

LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE SUR FACEBOOK… J'AIME!

La MRC de Marguerite-D'Youville est désormais sur Facebook et invite tous les citoyens à aimer sa nouvelle page *MRC de Marguerite-D'Youville*. Vous y retrouverez les plus récentes informations telles que des communiqués de presse, des avis aux citoyens, des offres d'emplois, etc.

« Avec la multiplication des plateformes d'information, la MRC se devait de joindre les rangs du réseau Facebook qui est un incontournable pour communiquer rapidement avec la population», a souligné Mme Suzanne Roy, préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville.

La page Facebook de la MRC de Marguerite-D'Youville s'ajoute aux divers outils de l'organisme permettant de communiquer avec les citoyens sur les différents services offerts.

Rappelons que la MRC de Marguerite-D'Youville est responsable de l'aménagement du territoire, de la gestion des matières résiduelles et des cours d'eau, de la cour municipale régionale, de la prévention incendie, de la gestion de certains programmes de rénovation domiciliaire et du développement économique pour l'ensemble du territoire.

www.margueritedyouville.ca
450 583-3301 • 514 856-5701
La MRC vous informe est un bulletin d'information publié trois fois par année (printemps, automne et hiver)
Rédaction et coordination : MRC de Marguerite-D'Youville
Conception graphique : Anngraphick inc.
Imprimé sur du papier 100 % postconsommation

La MRC vous informe